

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°27 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative à la taxe sur les pylônes de télécommunication

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative à la taxe sur les pylônes de télécommunication.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Taxe sur les pylônes de télécommunication

Depuis des mois, la région wallonne via le cabinet du ministre de l'Économie Willy Borsus et les opérateurs télécoms, via Agoria ne parviennent pas à s'entendre sur la taxation des pylônes de télécommunication alors qu'un accord devait aboutir, aux dernières nouvelles, en novembre 2023. Pour rappel, cette législation laisse la liberté à la Région mais aussi aux provinces et aux communes d'imposer une taxe sur chaque mât télécom, installé sur leur territoire. Avec donc une triple taxation possible par site, les opérateurs ont toujours été logiquement opposés à cette législation.

Selon la circulaire budgétaire de 2024, un accord devait pourtant impérativement être trouvé pour le 15 octobre 2023, au plus tard, sans quoi, les communes seraient libres d'instaurer des taxations. Depuis le 19 janvier, un document prérempli pour aider les communes dans leur démarche est même mis à disposition sur le site du SPW, ce qu'une dizaine de communes ont commencé à faire. On parle quand même de 5.000 à 9.000€ par mât, ce qui serait le bienvenu pour financer et accélérer la numérisation des services communaux et du CPAS (des dépenses ont été budgétées en 2024 à l'extra) de notre ville.

- Quant est-il à Braine-le-Comte ?
- Combien de pylônes télécom sont présents sur notre territoire ?
- Comptez-vous entreprendre la démarche via le document prérempli mis à disposition sur le site du SPW ?

Merci pour vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question.

La taxe pylône est un long fleuve non tranquille et un bras de fer que nous avons eu avec le Ministre des pouvoirs locaux.

Nous avons bénéficié d'une subvention dans le cadre de la taxe sur les pylônes pour la digitalisation de l'administration. D'ailleurs, une borne interactive vient d'être installée et sera prochainement inaugurée. Je vous invite à la voir en descendant tantôt.

Dans le cadre de cette grosse intervention, nous ne pouvons pas prélever de taxes sur les pylônes et il n'y a pas encore de nouveaux accords sur la taxe.

On risquerait à nouveau d'avoir des recours en annulation et donc au final une incertitude juridique. Il faut attendre la législature prochaine, il y aura un nouveau Ministre, un nouvel accord et un nouveau conseil communal pour déposer une taxe.

En ce qui concerne les sites, voici les 10 endroits.

Voici un résumé des sites repris sur ce cadastre :

1. Rue du Gd Péril – Pylône - 1 opérateur
2. Route Baccara – Tour -2 opérateurs
3. Rue Rosémont – Pylône HT – 1 opérateur
4. Rue Surbise – Pylône HT – 1 opérateur
5. Ruelle à Pots – Pylône HT - 1 opérateur
6. Rue de France – château d'eau – 3 opérateurs
7. Rue du Tunnel – Pylône – 1 opérateur
8. Rue du Tunnel - Pylône - 1 opérateur
9. Avenue des Fauvettes – Pylône – 1 opérateur
10. Chemin d'Amont -Pylône - 1 opérateur

Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR réplique

Merci pour vos précisions, je suppose donc que concernant la démarche avec les documents pré-remplis vous n'allez pas y adhérer.